

CAPD du 28 mai 2018

Approbation des PV

L'IA indique que des PV sont en attente. Les représentants des personnels indiquent que le retour des PV des CAPD du 5 septembre et du 12 octobre a été fait.

Le SNUipp-FSU 23 lit une déclaration liminaire sur les attaques contre la représentation des personnels ([cliquez ici](#))

Candidatures au congé formation

Aucune demande supplémentaire n'a été reçue.

4 candidats : LEFORT Hélène, VIEIRA DO VALE Céline, VIEIRA DO VALE Jean-Pierre, YESSAD-BLOT Yasmina

Les représentants des personnels évoquent un personnel qui a sollicité son DIF pour une formation dont 3 jours sont sur temps scolaire. Ils demandent si ce personnel peut bénéficier du congé de formation pour ces jours. Les gestionnaires indiquent que la demande doit parvenir avant le 5 juin.

Stagiaires CAPPEI

Trois candidats :

PAULY Julien : troubles des fonctions cognitives, troubles spécifiques des apprentissages et coordonner une ULIS

MAATALLAH FATEH : troubles des fonctions cognitives, troubles spécifiques des apprentissages et enseigner en UE ou coordonner une ULIS

LEGRESY Amélie : troubles des fonctions cognitives, troubles spécifiques des apprentissages et enseigner en UE ou coordonner une ULIS

Les représentants des personnels s'étonnent du « peu » de demandes, comparativement à l'année dernière et demandent si l'administration a des éléments d'explications. L'IEN de G2 indique que tous les personnels qui souhaitent candidater l'année passée ont été recontactés : certains ne le souhaitent plus, certains souhaitent passer le CAPPEI en candidat libre...

Les représentants du personnel avancent une autre explication. Ils évoquent les refus massifs de l'administration de l'année passée car des parcours n'étaient pas ouverts à Limoges. Ceci a pu décourager certains collègues cette année.

L'IA demande si les parcours ouverts aujourd'hui sont suffisants. Pas de réponse de l'IEN.

Les représentants du personnel demandent s'il y a des d'inscriptions aux modules d'approfondissement ou de professionnalisation.

L'IEN indique que les inscriptions aux stages MIN se feront dans un deuxième temps, l'administration a souhaité déconnecter les deux inscriptions et attendre que les mouvements intra-départementaux soient passés.

Les représentants du personnel indiquent que les approfondissements ne se font pas forcément uniquement par les stages MIN mais aussi par des modules complémentaires. L'IEN de G2 indique que des actions seront aussi disponibles au PAF. Les représentants des personnels demandent la publication des PAF auprès des PE creusois car il n'est jusqu'alors pas diffusé.

L'IA soumet au vote les 3 départs en formation CAPPEI :

Vote : Pour unanimité.

Temps partiel sur autorisation

L'IA explique sa démarche : si toutes les demandes étaient acceptées jusqu'ici, il doit maintenant se poser la question des ressources humaines afin que tous les postes puissent être occupés. Sa problématique justifierait selon lui la nécessité d'avoir recours à des entretiens et d'élaborer des critères de sélection afin d'éviter ensuite un trop grand recours aux contractuels.

Il précise qu'après une première analyse des demandes il a estimé pouvoir accorder d'emblée les temps partiels sur autorisation motivés par des enfants scolarisés en primaire (moins de 11 ans) et avoir mis en place un entretien pour connaître de manière explicite les motivations des demandes.

Un document est distribué en séance. Il fait état des personnels qui ont passé l'entretien : Elisabeth CAILLEZ, Ghislaine CERCLAY, Julia CHABANAIS, Olivier CHAUPRADE, Bénédicte DUQUEROIX, Christine FONTVIEILLE, Catherine FREDON, Hervé JACQUEMOT, Cécile JAUNEREAU, Elisabeth LECLAIR, Lucie MERCIER, Nelly MOLET, Anne-Gaëlle YVINEC.

L'IA indique également avoir fait passer l'entretien à Mme GELOT et M. BRUZAC alors qu'ils avaient des enfants en bas âge, ce qui n'avait pas été pris en compte par l'administration.

Il indique que les motifs de temps partiel étaient, selon lui, recevables si c'était pour s'impliquer dans une association ou faire vivre des projets en lien avec l'école...

Il présente 7 refus : Ghislaine CERCLAY, Julia CHABANAIS, Olivier CHAUPRADE, Catherine FREDON, Cécile JAUNEREAU, Lucie MERCIER, Nelly MOLET.

Les représentants des personnels refont l'historique car certains ne semblent pas le connaître. Lors de la mise en place des TRS, l'IA avait accepté d'autoriser tous les temps partiels en contrepartie de la perte financière liée aux modalités de défraiement des déplacements mises en place à la création des postes de TRS.

Ils rappellent que les personnes qui demandent à toucher moins à la fin du mois pour cause de temps partiel le font rarement par plaisir. Ils s'interrogent donc sur la pertinence de ne pas accorder les temps partiels. Cela peut conduire à mobiliser des BM (parfois à l'année) si les personnels à qui l'administration a refusé un temps partiel sont en congé maladie.

Les représentants des personnels expliquent également que quelque soit l'engagement associatif ou la participation à des projets, il y a nécessairement un lien avec l'école et les apprentissages à mener compte tenu du large éventail des domaines d'apprentissages prévus par les programmes.

L'IA indique que la problématique est la même pour les EXEAT. Selon lui, il ne peut pas se permettre de tout accorder.

Les représentants des personnels demandent comment le service pourrait mieux être organisé avec des arrêts maladie plutôt que des temps partiels organisés. Pas de réponse.

Des personnes qui ont fait un burn-out ou qui sont fragilisées par le travail mais qui s'investissent, par ailleurs, dans 3 autres associations peuvent selon, l'IA, travailler à temps plein. L'IA a ainsi enchaîné plusieurs phrases plus que déplacées qui ont heurté les représentants des personnels.

Les représentants des personnels alertent l'IA sur le fait que les collègues sont fragilisés et que les IEN ont sans doute pu s'en rendre compte à travers les RDV de carrière (pas de réponse des IEN). Les représentants des personnels insistent sur le risque encouru à refuser les demandes de temps partiel. Cela a toutes les chances de conduire à des arrêts maladie pour ces collègues qui tentent par le temps partiel de garder un équilibre de vie. De fait, contrairement au calcul fait par l'IA, le département disposera alors de moins de « forces vives » pour le département.

Les représentants des personnels ajoutent que ces arrêts maladie arriveront sans doute à la fin de la première ou deuxième période, quand les collègues auront trop tirés sur la corde. Or c'est déjà à ces périodes que surviennent les problèmes de manque de personnels pour assurer les remplacements.

L'IA parle d'équilibre sur l'utilisation des ressources, il ne veut pas « d'aggravation du Compte National d'Emploi » de la Creuse.

Les représentants des personnels lui indiquent qu'ils ne souhaitent pas non plus que le département ait recours à des personnels contractuels. Le refus de temps partiel est lié à la crainte de ne pas avoir assez de personnel à la rentrée. L'IA semble avoir oublié certaines entrées pour renforcer le CNE de la Creuse :

- le nombre de stagiaires dans le département,
- les INEAT, que l'IA refuse de traiter. Certains collègues ne sont plus candidats pour la Creuse car ils ont déjà été intégrés dans d'autres départements (qui leur ont répondu plus vite). L'IA l'entend et propose qu'un courrier officiel soit fait rapidement pour informer des accords d'INEAT.

La responsable de la DIPER avait indiqué nous faire des propositions sur ce dossier dès le lendemain. *En fin de semaine on attend toujours...*

Pour le SNUipp-FSU 23, le principe des entretiens a un vrai intérêt s'il ne conditionne pas les refus. En effet, cela peut conduire les collègues à être moins honnêtes pour être sûr d'avoir l'octroi de leur temps partiel. L'administration prend le risque de ne plus savoir pourquoi les collègues sont amenés à avoir besoin de prendre du recul par rapport à leur profession.

L'IA annonce qu'il souhaite jouer sur plusieurs tableaux pour équilibrer le CNE : le nombre de stagiaires qu'il juge déjà important cette année. Il n'est pas opposé à accorder des INEAT. Il considère par ailleurs que les collègues ne peuvent pas prendre des 75% car ils ont des difficultés en classe.

Les représentants des personnels indiquent que le nombre de stagiaires est faible comparativement à la capacité de formation du département. L'année scolaire dernière, il y avait 45 stagiaires en Haute-Vienne, 44 en

Corrèze et 18 pour la Creuse. De plus, ils rappellent que l'IA est toujours à la veille d'accorder le premier INEAT pour la Creuse. Les déclarations d'intention ne suffisent pas.

Les représentants des personnels demandent les motifs qui ont conduit l'IA à accorder les temps partiels sans entretiens : l'IA répond qu'il a déjà indiqué les motifs en début de séance mais il ajoute également avoir accordé des temps partiels pour aménagement de fin de carrière.

Les représentants des personnels demandent le motif pour tous les temps partiels car ils ne comprennent pas la logique de l'IA à la lecture du document distribué où il apparaît que des temps partiels ont été accordés sans entretien alors qu'ils ne répondaient ni au critère des enfants ni à celui d'une fin de carrière. L'IA fait alors apparaître un nouveau critère d'acceptation sans entretien : la présentation d'un certificat médical.

Les représentants des personnels insistent sur la portée d'une analyse des motivations des demandes faite à travers des a priori personnels et ils portent des situations individuelles à l'attention de l'IA DASEN, en déclinant avec précision les contraintes personnelles.

L'IA demande une suspension de séance.

Au retour il annonce maintenir le refus pour Julia CHABANAIS, Olivier CHAUPRADE et Cécile JAUNEREAU et il accorde les temps partiels aux autres collègues. Il indique que les critères pour le passage de l'entretien devront peut-être être revus l'année prochaine. Les représentants des personnels demandent que les critères soient connus à l'avance et regrettent l'absence totale de lisibilité sur les critères de cette année.

Les représentants des personnels rappellent qu'ils partagent l'ambition de ne pas avoir recours aux contractuels mais précisent que d'autres leviers comme le recours à la liste complémentaire doivent être actionnés avant.

Les représentants des personnels demandent ce qu'il en est pour Mme Lefort qui a obtenu son congé formation. Les gestionnaires expliquent que selon son souhait, elle ne sollicite plus un temps partiel.

Personnels ayant obtenu un temps partiel sur autorisation :

75% : BERTHOLET LEGROS Noëla, CANO Mélanie, CERCLAY Ghislaine, CHICAUD Nadine, CHIROL Alexandra, DE MOLLERAT DU JEU Catherine, FIDANZI Charlène, FORESTIER Sophie, FREDON Catherine, LANA Marylène, LE FORESTIER CLEMENT Myrtille, MARQUES Luc, MARTIN Marie-Christine, MERCIER Lucie, MOLET Nelly, NEYRAT Isabelle, NIVERT Céline, PARENT Marylou, PRALONG Alexandra, SAVIGNON Fabienne, SAINSON Sabrina, SCHOONAERT Marc, VERGEON Vanessa, VERGUET Marion

80% annualisés : BIGOURET Marie-Claude,

50% annualisés : JACQUEMOT Hervé

50% hebdo : BRUZAC Jean-François, DOYON Isabelle, GATIER Laurence, GELOT Emilie, GUERIN Isabelle, JOLICARD Gaëlle, LECLERC Elisabeth, SAINSEAUX Dorothee, YVINEC Anne-Gaëlle

66,67% : CAILLIEZ Elisabeth

81,25% : DUQUEIROIX Bénédicte

Informations diverses

Mme BERNON a passé l'entretien et été reçue pour le poste de CPC EPS Guéret 1.

Claude AUCLAIR est inscrite sur liste d'aptitude DEA.

Détachements

ALLAIN Marie-Anne, BAYOL Philippe, BRUN Maxime, CARRIOU Eric, CRASSOUS Philippe, FURET Estelle, GIRDAL-LATOUR Isabelle, LAVAURE David, LAVAURE Virginie, MALEON Sylvie, MARITAUD Isabelle, MONTEIRO Emmanuelle

Détachement dans le 1^{er} degré : MENAGER Eve (arrivée depuis la Fonction Publique Territoriale)

Réintégrations : CLAVE Guillaume, BECHADE Claire

Disponibilités

ALAMARGUY Nicolas, BERNIGUET Marie-Agnès, BOUTAUD Anne, BRUCHET Caroline, BRUNEL Sophie, COTET Elodie, FAVIERE Alain, GENTY Caroline, GRAEBLING Valérie, JARMUSZEWICZ Marie-Alice, JEANSANNETAS Eric, LAVIGNE Anita, LEJAY Evelyne, MOREAU Coralie (si n'obtient pas son EXEAT et son INEAT), RACLIN Valérie, RATIE Fanny, SERAIL Elise, SIART-COMELERA Isabelle, VIELLE Solène

Des réponses sont en attente pour Mme BRUNEL et Mme SIAT-COMALERA. L'IA indique son intention de refuser la disponibilité de Mme BRUNEL qui a indiqué souhaiter démissionner si elle n'obtient pas de disponibilité.

Réintégration : MERCIER Lucie

Postes adaptés :

L'IA indique 2 refus de postes adaptés dans le cadre du groupe d'experts, une prolongation en PACD et un renouvellement de PALD.

Les représentants des personnels regrettent la façon dont s'est passé le groupe d'experts. Lors du dernier groupe d'experts le médecin du rectorat n'était pas présent. Les représentants des services départementaux de la Creuse sont peu présents et lorsqu'ils le sont, ils ne semblaient pas connaître la situation des personnels.

Les représentants des personnels se sentent bien seuls pour défendre les personnels creusois. Les représentants des DSDEN 19 et 87 n'ont par ailleurs jamais caché leur volonté de défendre les dossiers des personnels de leur département. Ils signalent que lors du dernier groupe de travail tous les dossiers haut-viennois ou presque ont été retenus, tous les dossiers creusois rejetés.

Les représentants des personnels demandent que des adaptations de postes soient possibles. L'IA indique qu'il observera les situations.

Questions diverses (en attente depuis janvier avant...)

Point sur l'actualisation de la grille indiciaire des personnels AESH suite à la parution de la note du 25 janvier 2018 : quel calendrier pour la signature des avenants au contrat de travail ? Quel échelonnement pour les rattrapages de salaire depuis janvier ?

⇒ La responsable de la DIPER indique que tout est à jour depuis février voire avril au plus tard (!?!)

Préparation du mouvement intradépartemental : Nous demandons qu'une information soit faite en direction des personnels par le biais du courrier du jeudi sur la possibilité de formuler une demande de révision de nomination à titre définitif. Cette information n'a pas été faite...

Quel parcours CAPPEI les personnels déjà spécialisés auront-ils par équivalence ?

⇒ La question n'est plus d'actualité

Les représentants du personnel demandent à ce quoi soit éclairci malgré tout l'implantation et la mission des nouveaux postes du pôle ressources.

⇒ L'implantation des 2 postes basés sur Guéret et de celui basé sur Aubusson n'est pas encore définie. Le poste de Guéret 1 sera rattaché à l'école Prévert. L'idée étant d'établir un maillage plus ou moins calqué sur celui des RASED. L'IA précise qu'il a prévenu le Recteur du besoin budgétaire supplémentaire pour les frais de déplacement.

Brigades mobiles : Les récapitulatifs des déplacements n'ont pas été annexés aux fiches de paie comme il en était d'usage. Pour que les personnels remplaçants puissent contrôler les remboursements, nous demandons qu'ils soient destinataires de ces récapitulatifs.

⇒ L'administration répond qu'elle va voir avec la plateforme ce qu'il est possible de faire...

Les représentants des personnels remarquent que la plateforme est gérée par des personnels du 87 avec un modèle qui est sans doute le leur mais les personnels du 23 peuvent observer les dysfonctionnements par rapport à la gestion départementale préalable. Pour les personnels creusois il s'agit d'une dégradation des services rendus.

Les représentants des services confirment que des questions posées via i-prof restent sans réponse ou disparaissent parfois.

Les représentants des personnels alertent sur une gestion qui serait décidée par la machine...

Les services confirment que les documents existent mais ne sont pas édités...

Temps partiels sur autorisation : Quelle politique sera appliquée ? Y aura-t-il des entretiens ? Si oui, sur quels critères?

⇒ La question devient obsolète.

Frais de déplacements : Nous souhaitons un point sur les remboursements effectués ainsi que les modalités (IKS / SNCF 2nde classe, résidence de départ et d'arrivée, création des ordres de mission permanents) pour les TRS, personnels itinérants et personnels ayant des frais de déplacement pour formation continue (y compris CAPPEI) ou réunions, ainsi qu'un point sur les remboursements en attente et le calendrier prévu.

Frais de déplacements PESA : Nous demandons à ce que les stagiaires ayant renoncé à l'IFF soient destinataires d'une fiche récapitulative des remboursements précisant pour les sommes versées : les jours correspondants à l'indemnité de stage, les kilomètres avec les résidences de départ et d'arrivée prises en compte.

⇒ La responsable de la DIPER indique que le trajet à déclarer est celui entre la résidence familiale et le lieu de mission.

Les représentants des personnels demandent alors pourquoi l'information donnée aux TRS est le trajet depuis la résidence administrative. La responsable de la DIPER n'ayant pas le document sous les yeux dit qu'elle vérifiera ultérieurement mais elle confirme que c'est bien la résidence familiale qu'il faut prendre en compte, le trajet réel.

Les représentants des personnels s'insurgent contre les changements effectués par les services sur les déclarations de frais sans en avertir les collègues. Le secrétaire général affirme que dorénavant les personnels sont systématiquement avertis.

Les représentants des personnels demandent où en sont les remboursements des frais ? La chef de la DIPER indique que les remboursements sont à jour et que les délais sont fluides. Les représentants des personnels affirment que ce n'est pas le cas pour la formation. La responsable de la DIPER indique que les services se sont concentrés sur CHORUS et que la formation est gérée par GAIA ...

⇒ Les remboursements se font sur la base SNCF 2nde classe. Si une demande d'utilisation de véhicule personnel est acceptée, il ya deux possibilités : soit il y a un transport public (en clair sur le Grand Guéret) et la base reste celle mentionnée soit il n'y a pas de transport public et le remboursement se fait à l'IK standard.

Les représentants des personnels précisent que l'article mentionne un transport public adapté donc avec des horaires pouvant correspondre. Ce qui est réfuté par la responsable de la DIPER qui dit avoir des directives du service juridique du Rectorat.

Les représentants des personnels lui indiquent qu'elle fait une erreur ainsi que les services juridiques du Rectorat dont elle tient ses informations. Ce ne serait pas la première fois que le tribunal administratif donnerait raison à l'interprétation des textes du SNUipp-FSU 23...

Les représentants des personnels évoquent le cas d'une PESA qui n'a encore touché aucun remboursement. Selon la responsable de la DIPER le problème est du au fait qu'elle n'a fourni ni demande d'utilisation de véhicule personnel ni de justificatif d'abonnement SNCF. Les représentants des personnels lui font remarquer l'incohérence des propos : si on prend sa voiture on est remboursé sur la base SNCF sans justificatif (forcément !!!) mais si on prend le train on doit fournir un justificatif d'abonnement même si on n'a pas d'abonnement... et ce en étant informé en avril!!! La responsable de la DIPER indique se baser sur un texte ce qui est aussitôt démenti par les représentants des personnels (l'article cité n'a rien à voir avec les déplacements). Elle en cite un autre : celui-ci ne mentionne nullement l'obligation d'avoir un abonnement mais seulement la possibilité de se le faire rembourser si on en a un et qu'on le présente ! A suivre....

Intervention extérieure en EPS : quelles sont les modalités pour bénéficier d'un intervenant extérieur ?

⇒ L'IA commence la lecture d'un document qu'il a demandé au CPD EPS et propose de le mettre sur le site afin que chacun puisse s'y référer.

Les représentants des personnels précisent que la question était destinée à savoir si l'adhésion USEP était un préalable à la possibilité d'obtenir un intervenant comme il a été indiqué par certains CPC EPS. L'IA indique que ceci ne peut être le cas.

Jour de carence : Quelle application de la circulaire du 15 février 2018 en cas d'épidémie avérée ?

⇒ Les retraits du jour de carence ne sont fait en février mais il y a eu un souci, la procédure ne sera remise en place qu'à partir du mois de juillet.

Contractuels candidats aux concours de professeurs des écoles : Nous demandons à ce que les personnels contractuels candidats au concours bénéficient d'une semaine libérée avant chacune des sessions (d'admissibilité et d'admission le cas échéant).

⇒ La demande est refusée mais ils ont droit à deux jours par concours comme le prévoit le droit. Les représentants du SNUipp-FSU 23 demandent quelle est la procédure pour le remboursement des frais de déplacement au concours, la responsable de la DIPER indique qu'ils doivent les demander. (!??!)

Temps partiels : Quelle est la réglementation pour les temps partiels lors d'un prolongement de congé maternité ?

⇒ L'administration affirme avoir déjà répondu.

Ascension 2018 : quelle est l'organisation prévue par les différents collèges du département pour cette semaine du 7 au 11 mai 2018 ?

La question est de fait obsolète.

Le SNUipp-FSU 23 demande si une enquête sur l'absentéisme a été faite ? S'il y a eu des problèmes de repas ou de transport ? L'IA ne souhaite pas s'étendre sur le sujet mais affirme qu'il n'y a pas de soucis.

Inspections T2 : quelles sont les modalités d'accompagnement pour les T2 ?

⇒ L'administration renvoie au protocole académique. Les représentants des personnels indiquent que la question déposée ne portait pas sur les informations déjà données par l'académie mais sur le premier rendez-vous carrière (ou inspection formative ?). Ils souhaitent notamment des réponses sur les délais, les modalités, le compte-rendu (ou non)... L'IA indique que les IEN sont absents. *Nous l'avions constaté...*

Sorties scolaires : nous souhaitons un point d'information sur l'avancée de la rédaction des documents permettant la participation des AESH aux sorties scolaires ? Quelle information a été faite à destination des personnels sur la possibilité de participation des AESH ?

⇒ La responsable de la DIPER donne connaissance des nouvelles modalités. [Voir sur le site de la DSDEN 23.](#)

Rendez-vous de carrière : nous souhaitons connaître les modalités des rdv carrière : calendrier et rapport. Nous souhaitons également connaître les modalités pour les appréciations pour les passages à la hors-classe et à la classe exceptionnelle.

⇒ L'IA explique que tout le monde n'a pas accès en même temps au compte-rendu de son RDV carrière car la gestion se fait en plusieurs phases.

RASED : nous réitérons la demande du bilan des interventions RASED.

⇒ L'IA propose que ce soit fait pour la fin de l'année. Il se dit lui aussi intéressé par ce bilan notamment pour piloter l'organisation des nouveaux postes ressources.

Le SNUipp-FSU 23 lui rappelle que ça fait un bon moment, plusieurs années, qu'on nous le promet...

Notifications MDPH : Nous souhaitons un point sur les notifications d'AVS en attente, ainsi que sur les notifications pour établissements en attente.

⇒ La responsable de la DIPER explique qu'il y avait 11 notifications d'AVS en attente en mars. Elle précise que ce nombre doit avoir augmenté depuis. Elle indique que l'administration ne souhaite plus recruter à cette période mais attendre la rentrée, tous les supports alloués étant déjà consommés.

Les représentants du SNUipp-FSU23 à la CAPD : Marie-Claire Boucher, Françoise Charrat, Julien Colombeau, Fabrice Couégnas, Stéphanie Durand, Sandrine Gorgeon, Christophe Ruby, Fanny Tissandier

Fin de la CAPD à 21h30...

